

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

**SÉANCE DU 16 MARS 2021**

**Présents :**

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Jérôme SEIGNEURIE, Delphine BATAILLE, Gérard TAPIN, Maxence CALAIS, Edouard DANGUY, Olivier BRAULT, Benjamin HUE, Nicole JOUIN, Maryline MARTIN, Karine LEROY, Léonard GAILLARDON.

**Absent :** Sabrina POISSON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gérard TAPIN a été désigné secrétaire de séance.

**Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour : délibération durée d'amortissement pour le Budget Panneaux Photovoltaïques. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la séance.**

-----  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2021.  
-----

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE**

*Délibération n° 2021/03/01*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES		39 875,70		273 254,43	-	313 130,13
OPERATIONS EXERCICE	591 539,53	320 176,08	470 962,06	597 033,32	1 062 501,59	917 209,40
<b>TOTAUX</b>	591 539,53	360 051,78	470 962,06	870 287,75	1 062 501,59	1 230 339,53
RESULTATS DE CLÔTURE	- 231 487,75			399 325,69		167 837,94
RESTES A REALISER	50 503,20	92 521,00	-	-	50 503,20	92 521,00
TOTAUX CUMULES	642 042,73	452 572,78	470 962,06	870 287,75	1 113 004,79	1 322 860,53
RESULTATS DEFINITIFS	- 189 469,95			399 325,69		209 855,74

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16 mars 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT**

*Délibération n° 2021/03/02*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES		4 099,30		5 361,04	-	9 460,34
OPERATIONS EXERCICE	9 972,00	16 232,33	34 217,52	32 118,51	44 189,52	48 350,84
<b>TOTAUX</b>	9 972,00	20 331,63	34 217,52	37 479,55	44 189,52	57 811,18
RESULTATS DE CLÔTURE		10 359,63	-	3 262,03	-	13 621,66
RESTES A REALISER	-			-	-	-
TOTAUX CUMULES	9 972,00	20 331,63	34 217,52	37 479,55	44 189,52	57 811,18
RESULTATS DEFINITIFS		10 359,63		3 262,03		13 621,66

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16 mars 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT DE LA HAIGLIÈRE**

*Délibération n° 2021/03/03*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LOTISSEMENT LA HAIGLIÈRE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTEES	35 910,46			26 809,25	35 910,46	26 809,25
OPERATIONS EXERCICE	2 691,53		1 380,64	1 380,64	4 072,17	1 380,64
<b>TOTAUX</b>	<b>38 601,99</b>	<b>-</b>	<b>1 380,64</b>	<b>28 189,89</b>	<b>39 982,63</b>	<b>28 189,89</b>
RESULTATS DE CLÔTURE	38 601,99			26 809,25	38 601,99	26 809,25
RESTES A REALISER	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	38 601,99	-	1 380,64	28 189,89	39 982,63	28 189,89
RESULTATS DEFINITIFS	- 38 601,99			26 809,25	- 11 792,74	

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16 mars 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

*Délibération n° 2021/03/04*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTEES	33 812,46				33 812,46	-
OPERATIONS EXERCICE	1 071,56	32 676,66	50,00	50,00	1 121,56	32 726,66
<b>TOTAUX</b>	<b>34 884,02</b>	<b>32 676,66</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>	<b>34 934,02</b>	<b>32 726,66</b>
RESULTATS DE CLÔTURE	2 207,36			-	2 207,36	-
RESTES A REALISER			0,00	-	-	-
TOTAUX CUMULES	34 884,02	32 676,66	50,00	50,00	34 934,02	32 726,66
RESULTATS DEFINITIFS	- 2 207,36			-	- 2 207,36	

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16 mars 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CONGELATEUR**

*Délibération n° 2021/03/05*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

CONGELATEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTEES	-				-	-
OPERATIONS EXERCICE			2821,79	5 329,29	2 821,79	5 329,29
<b>TOTAUX</b>	-	-	2821,79	5 329,29	2 821,79	5 329,29
RESULTATS DE CLÔTURE	-			2 507,50	-	2 507,50
RESTES A REALISER			0,00	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	2821,79	5 329,29	2 821,79	5 329,29
RESULTATS DEFINITIFS	-			2 507,50		2 507,50

2 Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16 mars 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.**

### **COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE**

*Délibération n° 2021/03/06*

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.**

### **COMPTE DE GESTION 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT**

*Délibération n° 2021/03/07*

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.**

## **COMPTE DE GESTION 2020 LOTISSEMENT LA HAIGLIÈRE**

*Délibération n° 2021/03/08*

### **Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.**

## **COMPTE DE GESTION 2020 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

*Délibération n° 2021/03/09*

### **Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.**

## **COMPTE DE GESTION 2020 CONGELATEUR**

*Délibération n° 2021/03/10*

### **Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.**

## **COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2020**

*Délibération n° 2021/03/11*

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de	126 071.26€
⇒ dans la section d'investissement, un déficit de	271 363.45€

A la clôture de 2020

* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	399.325.69€
* dans la section d'investissement, un déficit cumulé de	231 487.75€
* des restes à réaliser en section d'investissement, un excédent de	42 017.80€
* un besoin de financement de	189 469.95€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- le besoin de financement soit 189 469.95€ au compte 1068 « affectation complémentaire en réserve »
- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 209 855.74€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- le solde du déficit de la section d'investissement soit 231 487.75€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2020.**

## **SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2020**

*Délibération n° 2021/03/12*

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un déficit de	2 099.01€
⇒ dans la section d'investissement, un excédent de	6 260.33€

A la clôture de 2020

* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	3 262.03€
* dans la section d'investissement, un excédent cumulé de	10 359.63€
* un excédent de financement de	10 359.63€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 3 262.03€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- le solde de l'excédent de la section d'investissement soit 10 359.63€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2020.**

## **LOTISSEMENT LA HAIGLIERE : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2020**

*Délibération n° 2021/03/13*

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de	0.00€
⇒ dans la section d'investissement, un déficit de	2 691.53€

A la clôture de 2020

* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	26 809.25€
* dans la section d'investissement, un déficit cumulé de	38 601.99€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 26 809.25€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- le solde du déficit de la section d'investissement soit 38 601.99€ au compte 001 « déficit d'investissement reporté ».

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2020.**

## **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2020**

*Délibération n° 2021/03/14*

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020  
Ces résultats font apparaître :

- ⇒ dans la section de fonctionnement, aucun excédent ni déficit
- ⇒ dans la section d'investissement, un déficit de 2 207.36€

A la clôture de 2020

- \* dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 2 207.36€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat selon la répartition suivante :

- le solde du déficit de la section d'investissement soit 2 207.36€ au compte 001 « déficit d'investissement reporté »

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2020.**

### **CONGELATEUR : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2020**

*Délibération n° 2021/03/15*

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020

Ces résultats font apparaître :

- ⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de 2 507.50€
- ⇒ dans la section d'investissement, un excédent de 0.00€

A la clôture de 2020

- \* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 2 507.50€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 2 507.50€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2020.**

### **LOCATION TRACTEUR**

*Délibération n° 2021/03/16*

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le contrat de location pour un tracteur en attente de la livraison du véhicule neuf.

Il s'agit d'un tracteur récent d'une puissance de 100 cv. Le tarif de la location est de 15€HT soit 18€TTC de l'heure d'utilisation, il n'y a pas de forfait minimum ou maximum, cependant il y aura une remise commerciale de 50% une fois le dossier de l'achat du nouveau tracteur sera acté.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer le contrat de location avec l'entreprise LEBAUDY pour la location du dit tracteur en attente de l'achat du véhicule neuf.**

### **COÛT HORAIRE BROUAGE 2021**

*Délibération n° 2021/03/17*

Madame le Maire propose au Conseil municipal pour le broyage 2021 les coûts au km suivants proposés par l'entreprise

LEMENAND :

Fauchage des bernes (2 passages) et 1 passage vertical des routes goudronnées	106€ HT
Passage à plat ou vertical des chemins empierrés	34€ HT
Broyage total des routes et chemins (5 passages à l'automne)	170€ HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces propositions et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant avec l'entreprise LEMENAND Guillaume.**

### **CREATION DE POSTE**

*Délibération n° 2021/03/18*

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant (conseil municipal) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, compte tenu de l'ancienneté dans le grade d'adjoint technique territorial de Monsieur ROBERT Arnaud.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 02/05/2021.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**REMBOURSEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES**

*Délibération n° 2021/03/19*

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le transport interne au RPI Marchésieux Feugères Saint-Martin-d'Aubigny est de la compétence de la Région avec délégation secondaire à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (COCM). Auparavant, c'était le Département qui avait cette compétence. Celui-ci prenait en charge 50 % des frais de transport et la communauté de communes COCM prenait les autres 50 %.

Ce transport était donc gratuit pour les familles.

Depuis que la Région a repris cette compétence, la politique tarifaire a été modifiée et il sera mis à la charge des familles 10 % du coût global du transport scolaire par enfant. La communauté de communes COCM prend en charge 50 % du reste à charge des familles. Les familles devront donc régler les 50 % restants pour que leurs enfants prennent le car les conduisant dans leur classe.

Considérant que le maintien à titre gratuit d'un service de transport de proximité est une priorité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** d'octroyer une aide aux parents d'enfants scolarisés sur le RPI Marchésieux Feugères Saint Martin-d'Aubigny et domiciliés à Marchésieux à hauteur du reste à charge des familles et sur justificatif de paiement.

Précise que cette mesure sera appliquée à toutes les années scolaires concernées par cette mesure à COMPTER DE CETTE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 et jusqu'à modification des éléments de financement du transport interne des enfants du RPI.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus au budget communal.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**CONSULTATION MAITRE D'ŒUVRE RENOVATION BATIMENT MAM**

Madame le Maire informe les Conseillers qu'aucun Maître d'œuvre n'a répondu à la consultation pour l'instant, que certains maîtres d'œuvre consultés ont décliné la proposition du fait d'une surcharge de travail. Il est décidé de consulter de nouveaux maîtres d'œuvre afin de disposer d'au moins deux propositions.

**PANNEAUX ENTREE BOURG**

*Délibération n° 2021/03/20*

Le conseiller délégué dans le domaine culturel, patrimoine et histoire communale présente à l'assemblée la proposition des panneaux d'entrée de bourg :

- Soit un panneau rajouté à chaque entrée : MARCHUUS devis de 1205.41€ TTC
- Soit remplacer les panneaux existants par un seul panneau : MARCHÉSIEUX

*MARCHUUS* devis de 1435.27€ TTC

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la proposition de refaire les panneaux avec les 2 inscriptions pour un montant de 1 435.27€ et autorise Madame le Maire à signer le devis et à passer la commande après accord du Comité Régional.**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FAMILLES RURALES**

*Délibération n° 2021/03/21*

Madame le maire présente aux Conseillers Municipaux la demande de Familles Rurales d'une subvention exceptionnelle pour :

- Couvrir les frais engagés pour la mise à disposition de personnel de Familles Rurales à la Commune pour la surveillance de la cantine durant la pandémie, soit un total arrondi de 950€ (28 heures à 18.95€ et 28.50 heures à 14.70€)
- Les bons d'achats distribués aux personnes âgées en remplacement du repas des anciens qui n'a pu avoir lieu, un total de 120 bons distribués à 15€ l'unité soit 1 800€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à l'association Familles Rurales la subvention exceptionnelle de 2750€.**

## **AMORTISSEMENT BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

*Délibération n° 2021/03/22*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la durée des amortissements concernant les immobilisations au budget Panneaux Photovoltaïques.

En application des dispositions de l'article L. 2321-2-27° du CGCT (code général des collectivités territoriales), les amortissements constituent des dépenses obligatoires pour :

- Les services publics et commerciaux (SPIC) ce qui correspond au budget Panneaux Photovoltaïques

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les panneaux photovoltaïques d'un montant de 55 266.95€ HT sur une période de 20 ans à compter de 2021.**

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Madame le Maire fait un compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars entre le maire, les adjoints et les conseillers délégués de la commune. Dans l'ensemble l'organisation actuelle fonctionne bien.

Les membres de la réunion aimeraient que l'ensemble des conseillers soient plus impliqués dans les projets.

Madame le Maire propose de faire le point sur les commissions de d'apporter des ajustements suivants :

Finances <i>Préparation et suivi des budgets.</i>	<u>Anne HEBERT</u> – Karine LEROY- Delphine BATAILLE- Roland LEPUISSANT
Communication <i>Rédaction du journal et suivi du site internet, mise en place d'un projet de communication.</i>	Maryline MARTIN – Delphine BATAILLE- Nicole JOUIN – Léonard GAILLARDON- Gérard TAPIN
Aménagement des espaces constructibles de la commune, PLUI, suivi des permis de construire et gestion de l'assainissement : <i>suivi de l'évolution des documents d'urbanisme, de l'attribution des permis, suivi des projets et travaux de lotissements communaux, suivi des installations d'assainissement,, application du guide de recommandation paysagère.</i>	<u>Roland LEPUISSANT</u> - Jérôme SEIGNEURIE – Maxence CALAIS- Edouard DANGUY – Maryline MARTIN- Karine LEROY- Olivier BRAULT
Cadre de vie et convivialité : <i>Aménagement paysager, fleurissement de la commune, entretien des espaces publics, implication des habitants (cadre de vie et convivialité), programmer les travaux d'entretien, accompagner des projets de fêtes « des voisins ».</i>	<u>Sylvain LHOTELLIER</u> – Benjamin HUE – Maryline MARTIN – Delphine BATAILLE – Olivier BRAULT
Logements et Bâtiments Communaux (salle des fêtes) <i>Travaux, suivi des location des bâtiments de la commune.</i>	<u>Olivier BRAULT</u> – Nicole JOUIN – Léonard GAILLARDON- Sabrina POISSON - Roland LEPUISSANT
Eglise et Cimetière <i>Suivi des travaux d'entretien, rénovation, accessibilité, suivi de projets et gestion du cimetière.</i>	<u>Gérard TAPIN</u> – Olivier BRAULT – Karine LEROY – Sabrina POISSON – Sylvain LHOTELLIER
Suivi des commerces (baux commerciaux) et activités commerciales <i>Boulangerie, coiffeuse, accueil de marchands ambulants sur la commune, ouverture de marchés de plein air.</i>	<u>Anne HÉBERT</u> – Maryline MARTIN – Sabrina POISSON – Sylvain LHOTELLIER – Karine LEROY
Travaux - Voirie – Matériel <i>Suivi, programmation des travaux de voirie et acquisition de matériel pour la commune.</i>	<u>Jérôme SEIGNEURIE</u> Maxence CALAIS – Edouard DANGUY – Roland LEPUISSANT – Gérard TAPIN
Relations avec les associations communales <i>Suivi des projets et des attentes des associations, suivi des conventionnements avec les associations.</i>	<u>Sylvain LHOTELLIER</u> - Maryline MARTIN – Gérard TAPIN – Anne HÉBERT
Biens Communaux <i>Gestion des baux et ventes d'herbe, proposition de ventes et achats du foncier agricole communal, entretien des roselières</i>	<u>Jérôme SEIGNEURIE</u> – Maxence CALAIS – Karine LEROY – Edouard DANGUY – Gérard TAPIN

Culture et évènementiels <i>Fonctionnement de la médiathèque, organisation d'évènements culturels</i>	<u>Gérard TAPIN</u> – Delphine BATAILLE – Maryline MARTIN – Anne HÉBERT
Maison des Marais <i>Suivi du projet d'aménagement et des travaux d'entretien en partenariat avec l'ADAME</i>	<u>Anne HÉBERT</u> – Sylvain LHOTELLIER – Edouard DANGUY – Nicole JOUIN
Maison des assistantes maternelles <i>Suivi du projet de construction avec l'architecte et accompagnement du projet des assistantes maternelles candidates</i>	<u>Anne HÉBERT</u> - Léonard GAILLARDON – Maryline MARTIN – Nicole JOUIN – Sabrina POISSON- Gérard TAPIN – Sylvain LHOTELLIER
Réhabilitation des bâtiments Cousin/Laisney <i>En partenariat avec l'EPFN</i>	<u>L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL</u>
Plan de gestion des arbres et du bocage <i>De la commune avec ADEN</i>	<u>Sylvain LHOTELLIER</u> – Maxence CALAIS – Benjamin HUE – Maryline MARTIN- Edouard DANGUY – Nicole JOUIN – Anne HÉBERT
Suivi du plan climat de la COCM et des consommations d'énergie et productions d'énergie renouvelable de la commune : <i>CEP (conseil en énergie partagée avec le SDEM), Suivi chaudière bois et consommation, suivi de la production photovoltaïque et des projets de développement de énergies renouvelables.</i>	<u>Sylvain LHOTELLIER</u> – Olivier BRAULT- Maxence CALAIS – Edouard DANGUY – Maryline MARTIN- Léonard GAILLARDON – Roland LEPUISSANT
Commission appel d'offres : <i>Suivi des marchés de travaux et prestations pour la commune</i>	<u>Anne HÉBERT</u> présidente commission <u>Titulaires</u> : Delphine BATAILLE – Karine LEROY – Edouard DANGUY <u>Suppléants</u> : Roland LEPUISSANT – Olivier BRAULT – Benjamin HUE – Gérard TAPIN
Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales	<u>Léonard GAILLARDON</u> <b>HCM</b> Désiré OURRY – Evelyne ANGER
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	<b>CM</b> <u>Anne HÉBERT</u> - Roland LEPUISSANT - Gérard TAPIN - Nicole JOUIN - Maryline MARTIN <b>HCM</b> Evelyne ANGER - Cécile LEFRANC- Martine HEBERT – Gisèle DANGUY - Odile BANSE

### Informations diverses

- Embauche d'Eric LECATHELINAIS en contrat PEC suite à sa période d'essai qui a donné satisfaction
- Travaux de la voirie dans le bourg par le département à partir de début avril 2021
- Lundi 22 mars 20h30 réunion spécifique maison EPFN
- Mercredi 24 mars 10h Monsieur GIDON pour le diagnostic route et l'élaboration du marché et de la mission de suivi des travaux
- Mardi 30 mars 14h30 rencontre avec Manche Habitat
- Prochain conseil municipal mardi 13 avril à 20h pour le vote du budget

VU, pour être affiché le 22 mars 2021 conformément au  
Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le Maire

Anne HÉBERT

-----  
Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.